

ARTICLE DE LA CROIX DU 14 JUIN 2010.

La «jurisprudence Boutin» pourrait s'appliquer aux ministres

Mardi 15 juin, le bureau de l'Assemblée nationale devrait se pencher sur la retraite des parlementaires

On parle déjà de « jurisprudence Boutin ». Il faut dire que, depuis que *Le Canard enchaîné* a révélé, la semaine dernière, que l'ancienne ministre du logement touchait 9 500 € net mensuels pour une mission sur « Les conséquences sociales de la mondialisation », confiée par l'exécutif, l'affaire n'en finit pas de rebondir. Au point que demain mardi 15 juin, le bureau de l'Assemblée nationale devrait être consacré à la retraite des parlementaires.

Car, dans cette affaire, il est autant question du montant consacré à ce type de mission que du cumul des rémunérations publiques. Avant d'annoncer, jeudi soir, sous la pression, qu'elle mènerait désormais sa mission « de façon gracieuse en renonçant à (ses) 9 500 € », Christine Boutin touchait en effet, en plus de cette somme, 2 000 € d'indemnité de conseillère générale des Yvelines et 6 000 € de retraite parlementaire après plus de vingt ans passés sur les bancs du Palais-Bourbon.

Clarifier les conditions d'exercice des missions

Dès jeudi, François Fillon a fait savoir qu'il souhaitait clarifier les conditions d'exercice des missions. Un communiqué de Matignon indique que le secrétariat général du gouvernement veillera « sans délai à ce que les rémunérations éventuellement octroyées à des personnalités chargées d'une mission par toute administration de l'État soient cadrées selon une doctrine uniforme afin d'éviter toute ambiguïté ». Et de préciser : « Cette doctrine fixera des références, notamment sur leur niveau » et « les éventuels cumuls ».

Les cumuls : voilà bien ce qui focalise l'attention depuis plusieurs jours. Au-delà du cas Christine Boutin, plusieurs ministres ex-parlementaires touchent en effet, en additionnant leur salaire et leurs droits à la retraite, des revenus élevés pas toujours bien perçus dans un contexte de disette budgétaire. Trois d'entre eux, Roselyne Bachelot (santé), Henri de Raincourt (Parlement), et Michèle Alliot-Marie (justice) ont ainsi reconnu toucher leur retraite de député ou de sénateur en même temps que leur traitement ministériel de quelque 14 000 € mensuels.